

A Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement  
et de la Recherche

Paris, le 21 novembre 2019

**Objet : Dépôt de préavis de grève**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, le SNETAP-FSU dépose, à la demande des Personnels du lycée Professionnel Agricole du Robert (Martinique), agents et enseignants, un préavis de grève pour le jeudi 28 novembre 2019, ceux-ci souhaitant ainsi alerter la DGER et la DAAF sur des dysfonctionnements graves touchant le management et la gestion du personnel par le Directeur de l'établissement et ce depuis maintenant quatre ans.

Le mardi 5 novembre 2019, lors d'un débrayage observé par le personnel enseignant et non enseignant de l'établissement, celui-ci a pu exprimer et décrire la souffrance psychologique dont il est victime et les dégâts que cela a pu occasionner depuis la prise de fonction du chef d'établissement.

Ce même jour, l'assistante sociale mandatée par le Directeur de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt Martinique a reçu un les agents qui le souhaitaient en collectif. Elle a pu apprécier au regard de sa fonction la situation anxiogène vécu par les personnels. Pour rappel l'intervention de l'assistante sociale faisait suite à une première alerte adressée à l'autorité académique, datant du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le mardi 12 Novembre 2019 le bureau de la section syndicale du SNETAP a eu un entretien en qualité avec la direction pour exposer les divers témoignages recueillis au cours des rencontres ayant eu lieu avec le personnel les semaines précédentes.

Au regard des réponses insatisfaisantes de la direction, du caractère unilatéral de la communication avec celle-ci et du manque totale de confiance qu'elle inspire aujourd'hui aux personnels, la situation est grave et revêt un caractère d'urgence, d'où le dépôt du présent préavis de grève.

Le personnel est à bout et ne peut plus accepter :

- Une pédagogie bafouée par la volonté manifeste de l'encadrement de freiner tout dynamisme des équipes pédagogiques en limitant et/ou en supprimant des voyages d'études, projets sportifs, manifestations culturelles,...
- L'exercice par les agents de leurs fonctions dans la peur et la souffrance face à une attitude autoritaire du Directeur de l'établissement,
- Le manque de concertation et des prises de décisions unilatérales de cette même direction,
- L'absence de transparence et d'information concernant le recrutement de certains personnels,
- Une communication défailante de la direction,
- Les abus de pouvoir exercés par le Directeur de l'établissement (traitements inéquitables, prérogatives outrepassées, intimidations, emportements, invectives en public...),
- Les relations tendues avec les partenaires institutionnels...

Il apparaît aujourd'hui manifeste que ce climat délétère et déstabilisant compromet fortement le fonctionnement de l'établissement et par la même, empêche d'assurer pleinement toutes les missions de l'enseignement agricole public. Aussi, Monsieur le directeur Général, il vous revient de porter assistance à une communauté de travail éprouvée et en souffrance, en objectivant une situation qui n'a que trop duré et en prenant les décisions qui s'imposeront, afin que les personnels puissent enfin retrouver, comme il se doit, une sérénité dans leur environnement de travail. Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric Chassagnette,  
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU